

M. Cliff Downey (Battle-River): Monsieur l'Orateur, ce projet de loi apporte des modifications d'ordre administratif à la loi sur la Commission canadienne du blé. Il modifie certains termes et certains règlements. Au lieu de parler de Fort William et de Port Arthur, nous parlons maintenant de Thunder Bay. En ce qui concerne l'article 4, on signale que «cette modification donnerait à la Commission la possibilité, dans des circonstances particulières, de permettre la livraison de grain après la fin de la campagne agricole pour qu'il fasse partie des livraisons de la campagne agricole passée.» A mon avis, ces dispositions sont fort variables, notamment lorsqu'on songe à certaines de nos expériences en matière de livraison et de transport, alors qu'il était impossible de répartir tous les contingents sur une période d'un an.

Je pense que tous ceux qui participeront au débat sur ce projet de loi mentionneront leur vive inquiétude à la pensée qu'on songe à confier la vente du colza, du seigle et du lin à la Commission du blé. On reconnaît je crois, qu'en général, la Commission du blé a jusqu'ici réussi à faire de bonnes ventes. Néanmoins, des indices qui se sont manifestés depuis quelques années portent à croire que certaines de ses méthodes de vente devraient être révisées. Sauf erreur, elles sont en train de l'être actuellement. Quand on considère l'œuvre de la Commission, on peut dire que certains des ses programmes n'ont pas donné tout ce qu'on aurait pu en attendre, surtout à cause de l'ingérence du gouvernement. Voilà pourquoi les résultats obtenus en matière de vente n'ont pas été très spectaculaires ces dernières années. La majorité des producteurs estime que tant qu'il ne sera pas prouvé que la Commission exécute du mieux possible son mandat en ce qui concerne les grains qui lui sont actuellement confiés, on ne devrait pas lui permettre de s'occuper aussi des trois nouvelles espèces.

Il y a quelques années, un plus grand nombre de producteurs auraient été d'accord, mais à la suite de la réduction du rôle que jouent les producteurs canadiens sur le marché mondial, des doutes se sont manifestés. Il faudrait plébisciter les producteurs avant de songer à confier le lin, le seigle et le colza à la Commission du blé. Ce pourrait être une consultation très simple, organisée, par exemple, par l'intermédiaire du groupement des sociétés d'élevateurs. Elle pourrait porter sur les détenteurs de permis qui relèvent de la Commission du blé. Les producteurs doivent en exprimer le vœu. Autrement, je détesterais que ces céréales soient confiées à la Commission du blé.

L'association des entrepreneurs privés qui s'occupent du colza me semble avoir accompli un excellent travail de commercialisation de cette denrée. Puis-je citer un extrait du numéro du 1^{er} avril du *Journal* d'Edmonton. M. Hamilton, ex-commissaire en chef de la Commission des grains, disait notamment:

Le colza—l'espèce qui rend le mieux—est la céréale dont le gouvernement s'est le moins occupé: cela devrait nous faire réfléchir. J'ai constaté avec une inquiétude croissante la détermination d'Ottawa de s'associer au succès de la culture du colza dans l'Ouest du Canada.

Au sujet des relations entre entreprises privées et publiques dans le domaine de la commercialisation internationale, il déclarait:

Le plus beau travail de relations avec le public qu'il m'ait été donné de voir dans l'industrie céréalière du Canada est l'œuvre d'un syndicat agricole canadien qui visitait la Chine

[M. Gleave.]

il y a quelques années. Je m'y rendais à mon tour environ un an plus tard: il nous y avait déblayé la voie. A mon avis, c'est là une des meilleures façons de promouvoir la vente des céréales canadiennes sur ces marchés.

Le *Leader Post* du 25 février 1971 rapportait ce qui suit sur le succès des techniques de commercialisation de l'industrie du colza:

L'association du colza a remporté dans la vente du colza et de ses produits des succès incroyables.

Dans son rapport à la sixième réunion annuelle de l'association du colza à Edmonton, récemment, M. McAnsh a parlé de six régions où le personnel de l'association a été actif: le Japon, Taïwan, l'Europe, le Mexique et l'Amérique latine.

«Après à peine un an d'existence,» a-t-il déclaré, «l'association a organisé une mission de huit membres qui se rendra au Japon...»

«Le but primordial de la mission était d'encourager l'utilisation de la farine de colza dans les formules d'alimentation des animaux en vue d'obtenir une part du vaste marché japonais pour les produits d'alimentation.»

En juin 1969, on a envoyé à Taïwan une équipe de deux hommes pour consulter les transformateurs de graines oléagineuses. Peu après, Taïwan achetait 1.8 million de boisseaux de colza du Canada.

Au début de 1970, une mission chargée de la vente du colza s'est rendue en Hollande, en Allemagne de l'Ouest, en Italie, en Espagne, en France et au Royaume-Uni.

«On s'est vite aperçu que les préparateurs de formules d'alimentation des animaux hésitaient à inclure le colza dans leurs mélanges, ce qui empêchait la vente du colza.»

L'article se poursuit ainsi:

L'Association envoyait en janvier une mission de quatre hommes qui se sont rendus au Mexique, en Équateur, au Pérou et au Chili. Tout de suite après, une seconde mission composée de trois hommes se rendait à El Salvador, Costa Rica...

Et dans d'autres pays de cette région. Nous pouvons nous rendre compte de l'œuvre qu'accomplissent les producteurs de colza dans la promotion de la vente du colza sur les marchés internationaux.

Dans son numéro du 29 avril, le *Globe and Mail* nous communiquait les opinions de M. A. M. Runciman, président de la Régie canadienne des grains. Voici un extrait de cet article:

• (4.10 p.m.)

M. Runciman a déclaré qu'au cours de ses 35 années d'existence, la Commission canadienne du blé n'avait jamais tenté d'ouvrir des bureaux outre-mer. «Ainsi, nous étudions simplement la possibilité d'établir une agence commerciale sans but lucratif et indépendante de l'État, pour le bénéfice de l'industrie céréalière.»

A mon avis, le personnel de nos ambassades et de nos missions devrait dans bien des cas être remplacé en partie, au moins, par un personnel et des organismes capables de vendre nos produits.

J'aimerais que la Chambre se rende compte du degré d'efficacité de certaines de ces agences gouvernementales de commercialisation. Nous avons eu la chance, mardi dernier, au comité des finances, d'apprendre une foule de choses d'un homme qui s'y connaît puisqu'il s'intéresse lui-même à l'exportation, M. Schäfer, importateur de Montréal. J'aimerais vous faire lecture de quelques extraits du mémoire que M. Schäfer a présenté au comité, car il montre exactement où nous allons. Ce mémoire se retrouve dans le fascicule n° 40 des délibérations du comité des finances, du commerce et des questions économiques.

Cette année, après une diminution de la production mondiale par rapport à la demande, on manque de lait en poudre et la